



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Standing Committee  
*Commission permanente*

**AS/Per (2011) PV 01**  
8 avril 2011  
faypv01\_2011

## **Commission permanente**

### **Procès-verbal**

**de la réunion tenue  
à Paris  
le 11 mars 2011**

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

**M. Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée**, ouvre la réunion à 9 heures. Il remercie la délégation française et son Président, M. Mignon, pour l'invitation à tenir la réunion à l'Assemblée Nationale, ainsi que pour l'excellent programme et le dîner organisés la veille de la réunion au château de Vaux-le-Vicomte.

**Le Président** rappelle qu'au matin du 11 mars un terrible séisme a eu lieu au Japon. Une lettre a été adressée aux présidents des deux chambres du parlement du Japon pour exprimer la sympathie et les condoléances de l'Assemblée parlementaire au peuple du Japon.

Il poursuit avec le bilan de ses dernières activités. Plusieurs visites ont eu lieu, notamment, au siège des Nations Unies où des rencontres ont été organisées avec plusieurs ambassadeurs auprès des Nations Unies, dont l'ambassadeur des Etats Unis d'Amérique, afin de parler de l'éducation des jeunes femmes et des filles. Une autre visite a eu lieu en Moldova, qui se trouve à l'heure actuelle dans une impasse politique. Le parlement moldave a été encouragé à débiter le processus des négociations afin de parvenir à une élection. Le Président exprime le souhait que ces négociations aient une issue positive. Une visite en Bosnie-Herzégovine est prévue à la fin du mois de mars afin d'encourager les autorités à mettre en place un gouvernement et à poursuivre le processus des réformes.

## 2. VERIFICATION DE NOUVEAUX POUVOIRS

Doc. 12536

La Commission permanente **ratifie** les pouvoirs des nouveaux représentants et suppléants au titre des délégations parlementaires de la Bulgarie et de l'Allemagne, tels qu'ils figurent dans le Doc. 12536.

## 3. MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commissions (2011) 3

La Commission permanente **ratifie** les modifications dans la composition des commissions de l'Assemblée au titre des délégations de l'Arménie, de la France et de la Pologne, et de la Commission ad hoc sur la réforme de l'Assemblée parlementaire, au titre du Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC) (Commissions (2011) 3).

## 4. DEMANDE DE DEBAT D'ACTUALITE OU DE DEBAT SELON LA PROCEDURE D'URGENCE

**Le Président** annonce qu'une demande de débat d'actualité sur « La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe » lui a été soumise dans le délai requis par M. Kox au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne. La Commission permanente **décide** de tenir un tel débat sous le point 8 de l'ordre de jour et d'inviter M. Baudis, Président de l'Institut du monde arabe et Vice-président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, à y participer en qualité d'invité.

## 5. ORDRE DU JOUR

AS/Per (2011) OJ 1 rev 3

**M. Pourgourides** et **M. Gardetto**, Président et membre de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, constatent que le rapport de la commission sur « La situation des habitants de Rhodes et de Kos de culture turque » initialement inscrit au projet d'ordre du jour tel qu'il a été notifié aux membres de la Commission permanente, n'y figure plus et proposent de le rajouter.

**Le Président** précise que la demande de retirer le rapport a été formulée la veille par le rapporteur, M. Gross, et que le Comité des Présidents ainsi que la majorité des membres du Bureau ont donné leur avis favorable, c'est pourquoi il a décidé de modifier le projet d'ordre du jour en conséquence.

Suite à un échange de vues, **le Président** soumet au vote la proposition de rajouter le projet de rapport sur « La situation des habitants de Rhodes et de Kos de culture turque » au projet d'ordre du jour. La proposition est **rejetée** par deux tiers des voix exprimées.

Le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure au document AS/Per (2011) OJ 1 rev 3, **est adopté**.

**Le Président** indique que la question relative à la proposition du Bureau de créer une commission ad hoc sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus sera discutée au point 7.

## 6. DEUXIEME PARTIE DE SESSION DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE (11-15 AVRIL 2011)

AS/Bur (2011) 23

**Le Président** rappelle que l'article 26.4 du Règlement de l'Assemblée prévoit que le projet d'ordre du jour des parties de session de l'Assemblée est soumis, si possible, à la Commission permanente qui est invitée à en prendre note.

La Commission permanente **prend note** du projet d'ordre du jour de la deuxième partie de session de 2011 de l'Assemblée, tel qu'il figure au document AS/Bur (2011) 23.

## 7. SAISINES, TRANSMISSIONS ET MODIFICATIONS DE SAISINES DES COMMISSIONS

AS/Bur (2011) 18

**Le Président** se réfère au document AS/Bur (2011) 18 qui contient les propositions relatives aux saisines des commissions et transmissions pour information que le Bureau a examinées lors de sa réunion la veille.

La Commission permanente **approuve** les renvois aux commissions tels qu'ils figurent dans l'annexe II ci-après.

**Le Secrétaire général de l'Assemblée** présente la proposition du Bureau de créer une commission ad hoc du Bureau sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus. La commission sera composée de 5 représentants, un de chaque groupe politique, et chargée de recueillir et analyser toutes les informations concernant les événements du 19 décembre 2010 suite à l'élection présidentielle et relatives aux détentions, poursuites et condamnations ultérieures de membres de l'opposition au Belarus, et ce, afin de proposer des actions nouvelles à l'Assemblée. La Commission permanente est invitée à ratifier le mandat de la commission ad hoc préparé par le Bureau (Doc. AS/Bur/AhBelarus (2011) 1).

**Mme Pourbaix-Lundin** s'interroge sur l'option du Bureau de ne pas envisager l'intervention au Belarus du Commissaire aux droits de l'homme. Il convient par ailleurs de déterminer les interlocuteurs à rencontrer sur place. Or, le mandat présenté n'est pas suffisamment précis sur ce point. Enfin, il n'est pas certain que cette commission apporte plus d'informations que les différents ambassadeurs actuellement sur place.

**Mme Woldseth** partage cet avis et émet un avis défavorable à la création d'une telle commission. Il est regrettable que la proposition de faire intervenir le Comité européen pour la prévention de la torture afin que les conditions de détention soient examinées n'ait pas été retenue par le Bureau. Il est également possible d'utiliser la voie de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dont le Belarus est membre.

**M. Popescu** souligne que, afin d'exercer le mandat présenté, les membres de la commission vont devoir rencontrer les détenus, une action qui ne serait pas possible sans qu'un contact soit établi au préalable avec les autorités en place, ce qui irait à l'encontre de la décision de l'Assemblée de suspendre ses activités impliquant des contacts à haut niveau entre elle et les autorités bélarusses.

**M. Mignon** rejoint les précédentes observations et soutient la proposition d'examiner plutôt une possibilité de faire intervenir le Comité européen pour la prévention de la torture et le Commissaire aux droits de l'homme.

**M. Lotman** soutient la création de la commission et ne voit pas de contradiction entre la décision de cesser les relations à haut niveau et la création de la commission ad hoc car l'existence d'une telle commission envoie un signal politique aux autorités du Belarus et représente également un soutien pour les victimes.

**M. Volonté** appuie la création de la commission et souligne que le mandat présenté est suffisamment large et n'exige pas des membres de la commission qu'ils se rendent au Belarus. La mise en place de cette commission vise le soutien aux détenus et à renforcer le travail de l'Assemblée sur le Belarus.

**M. Kosachev** s'oppose à cette commission qui, pour des raisons évidentes, n'aura pas accès à toutes les informations, aux détenus et aux autorités nationales compétentes. Par conséquent, ses conclusions seront peu fiables et donc inexploitable. Créer un organe ad hoc qui ne sera pas productif, sera fortement négatif pour le Conseil de l'Europe.

**M. Cebeci** s'interroge sur la marge de manœuvre que pourraient avoir au Belarus le Comité européen pour la prévention de la torture et le Commissaire aux droits de l'homme.

**Le Secrétaire général de l'Assemblée** indique que le Comité européen pour la prévention de la torture et le Commissaire aux droits de l'homme ont des mandats limités aux Etats membres du Conseil de l'Europe.

**M. Lipinski** soutient la création de la commission car cela donnerait un signal clair et symbolique aux détenus politiques au Belarus.

**Mme Hurskainen** note que toute action du Conseil de l'Europe envers le Belarus serait importante et, par conséquent, elle soutient la création de cette commission.

**M. Kox** relève qu'il n'existe pas de solution idéale. Il faut soutenir la création d'une commission ad hoc qui va tenir compte de toutes les possibilités d'actions, y compris le rôle que pourraient jouer les pays voisins du Belarus tels que la Fédération de Russie ou bien encore l'Ukraine.

**Mme Pourbaix-Lundin** s'oppose à la création d'une commission, sauf à ce que soient définis clairement les interlocuteurs à rencontrer tels les détenus, les avocats et la société civile, et qu'il soit envisagé une position au cas où cette commission ne pourrait pas entrer au Belarus.

**Mme Brasseur** pense qu'il faut créer cette commission et ensuite faire confiance à ses membres pour définir les modalités d'action. Vouloir définir à ce stade la liste des interlocuteurs pourrait compromettre à l'avenir l'efficacité des actions de la commission.

**M. Pourgourides** rejoint l'idée que cette commission est un symbole fort pour les détenus et propose d'inclure au mandat de la commission une référence à ce que ses actions ne contribuent en aucun cas à la légitimation du régime en place afin d'être cohérent avec la décision antérieure.

**M. Kosachev** propose d'inclure cette précision plutôt dans le procès-verbal.

**Le Président** soumet au vote la proposition de rajouter au mandat de la commission ad hoc une référence à ce que les actions de la commission ne doivent pas contribuer à la légitimation du régime en place. La proposition **est rejetée**.

**Le Président** met aux voix la proposition du Bureau de créer une commission ad hoc sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus, dont la composition et le mandat figurent dans le Document AS/Bur/AhBelarus (2011) 1. La proposition est **ratifiée**.

## 8. DEBAT D'ACTUALITE

**M. Kox** ouvre le débat d'actualité sur « La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe ». L'objectif de ce débat est de tracer les pistes de coopération éventuelles et de marquer l'engagement de l'Assemblée parlementaire en Afrique du Nord et au Proche-Orient.

Les différents organes et instances de l'Assemblée accordent une grande priorité aux événements actuels se déroulant en Afrique du Nord et au Proche-Orient. L'année 2011 pourrait être l'année des démocraties émergentes dans le monde arabe tout comme l'année 1989 avait été l'année des démocraties émergentes en l'Europe centrale et orientale. Les peuples de cette région aspirent aux mêmes valeurs universelles qui constituent le fondement du Conseil de l'Europe à savoir, démocratie, Etat de droit et droits de l'homme. La sous-commission sur le Proche-Orient de la commission des questions politiques a tenu un échange de vues avec les personnalités politiques tunisiennes afin

d'étudier comment l'Assemblée pourrait aider les démocraties fraîchement établies, notamment grâce au statut de partenaire pour la démocratie. Les demandes d'octroi de ce statut, déjà déposées par le Parlement du Maroc et le Conseil national palestinien, sont actuellement étudiées par l'Assemblée et d'autres demandes pourraient suivre. Un rapport sur « La situation en Tunisie », dont la commission des affaires politiques sera chargée de la rédaction, sera débattu à l'occasion de la partie de session de l'Assemblée de juin 2011.

Les mouvements de contestation dans plusieurs pays du monde arabe visent la démission des hauts responsables politiques et des changements profonds. La réaction des forces de l'ordre est souvent agressive. La communauté internationale discute à tous les niveaux des moyens permettant de mettre un terme aux violences. Des réunions ont eu ou vont avoir lieu dans le cadre de l'OTAN, de l'Union européenne et des Nations Unies, dont le Secrétaire général s'est dit prêt à coordonner les efforts internationaux pour aider le peuple libyen, et à une plus grande échelle de coordonner l'ensemble des efforts visant à aider les peuples du monde arabe dans leur bataille pour la démocratie. Le Conseil de l'Europe sera intégré dans ces efforts, notamment ceux déployés par l'Union européenne et l'OSCE. Il est important de réfléchir aux moyens à utiliser mais, avant tout, il faut s'assurer que les peuples de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient sont demandeurs de l'aide venant de l'Europe, vu, notamment, le soutien que certains gouvernements européens ont apporté à certaines dictatures.

Le Conseil de l'Europe dispose de deux outils majeurs. La Commission de Venise, dont les représentants vont se rendre en Tunisie la semaine prochaine dans le cadre de l'assistance au changement constitutionnel et à la rédaction du code électoral, est un organe expert reconnu en matière d'accompagnement des régimes en transition. L'Assemblée pourrait également offrir son expérience en matière d'observation des élections, de suivi des développements et de diplomatie parlementaire. Par ailleurs, le statut de partenaire pour la démocratie pourrait être offert aux démocraties émergentes.

**Le Président** souligne que les révolutions actuelles dans le monde arabe prouvent une fois de plus que les valeurs que promeut le Conseil de l'Europe sont des valeurs universelles, qui devraient continuer à guider les changements dans les sociétés, telles que : l'adoption de nouvelles constitutions, l'organisation d'élections libres, la mise en place d'institutions démocratiques, le renforcement du rôle des médias et de la société civile. Ce sont les domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe a accumulé une véritable expérience et les autorités tunisiennes ont déjà été formellement invitées à en bénéficier. L'Assemblée est également prête à observer les élections dans les pays de la région. Par ailleurs, le statut de partenaire pour la démocratie est un outil précieux qui pourrait rapprocher les pays européens et les pays de la région. Cela étant, aucune attitude paternaliste ne doit être adoptée envers ces pays qui nous ont donné une belle leçon de courage.

**M. Baudis**, président de l'institut du monde arabe et vice-président de la Commission des affaires étrangères du Parlement européen, partage l'analyse de M. Kox et formule quelques observations. Les anciens régimes faisaient croire en l'impossibilité d'avoir un modèle démocratique, le seul modèle alternatif au régime autoritaire étant le modèle islamiste radical. Toutefois, nous assistons à l'émergence des nouvelles démocraties et l'Europe devrait y apporter tout son soutien. Par ailleurs, de nombreux intellectuels ou opposants des régimes dictatoriaux en question ont trouvé refuge en Europe où ils ont pu continuer leurs actions.

Les Etats arabes présentent aujourd'hui une grande diversité de situations. L'Egypte est engagée dans un processus rapide de transition impulsé par l'armée. Ce processus prendra davantage de temps en Tunisie avec l'élection d'une assemblée constituante en juillet 2011 et donc une constitution au début 2012. Par ailleurs, la Tunisie pourrait être confrontée au choix entre un régime présidentiel et un régime parlementaire.

Les mouvements récents inspirent quelques réflexions. Tout d'abord, il est difficile de dégager des points communs entre ces mouvements même s'ils ont eu des répercussions institutionnelles, économiques ou sociales dans tous les pays du monde arabe. Il convient de souligner également l'importance du modèle turc comme modèle d'inspiration pour les nouveaux régimes émergents. Enfin, il faut noter l'importance des réseaux sociaux qui ont mis en évidence le partage horizontal de l'initiative politique, et ce, dans des sociétés traditionnellement marquées par une forte verticalité du pouvoir.

Les événements du monde arabe marquent ainsi le conflit au Proche-Orient. La situation risque de se compliquer pour Israël qui devra certainement faire face, notamment, au nouveau régime en Egypte, à l'activation politique du Hamas à Gaza, du Hezbollah au Liban et aux troubles sociaux en Jordanie. Cela pourrait cependant créer des conditions opportunes pour relancer le processus de paix.

Enfin, le potentiel de l'Union pour la Méditerranée dans le processus d'accompagnement de ces pays devrait être souligné.

**Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe** indique que le Conseil des Ministres est sur le point d'élaborer une politique de voisinage qui serait importante non pas uniquement du point de vue de la solidarité, mais qui permettra également d'envisager des actions communes afin de surmonter des défis auxquels l'Europe fait face, tels que le crime organisé, la traite des êtres humains, la corruption et le terrorisme. Il faut privilégier trois outils dont le Conseil de l'Europe dispose et qui sont la Commission de Venise, les conventions du Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire.

Les constats suivants ont été dressés, notamment au regard de la Tunisie. Premièrement, l'aide de l'Europe doit être voulue car la Tunisie a connu beaucoup d'ingérences. Il faudrait agir par étapes avec en premier lieu l'organisation d'élections et l'adoption d'une constitution. Une coordination est nécessaire entre les différentes organisations internationales, ainsi qu'au sein même du Conseil de l'Europe.

En conclusion, même s'il ne faut pas comparer la chute du mur en 1989 et les mouvements récents, ces deux révolutions ont le point commun d'être des révolutions techniques et technologiques, et cette tendance ne devrait pas disparaître.

L'accent a été malheureusement mis par les gouvernements occidentaux sur la stabilité des régimes aux dépens de la démocratie et des libertés. Par ailleurs, l'isolement du Hezbollah, du Hamas et des Frères musulmans a été préjudiciable et il convient d'établir rapidement des liens avec ces forces afin de les impliquer dans les processus démocratiques.

Pour **M. Gross**, ces mouvements menés sans les dirigeants rappellent le Printemps des peuples en Europe en 1848, bien que réprimé mais portant en soi les germes d'une nouvelle révolution. Une question émergente est celle de savoir s'il est pertinent d'exclure de l'Europe la côte sud de la Méditerranée. Par ailleurs, il semble que l'Europe connaisse une crise de la démocratie et que les responsables politiques européens aient abandonné les valeurs universelles.

**M. Volonté** partage les précédentes observations. Il convient toutefois de s'interroger sur la façon d'accompagner ces mouvements sans apparaître comme des néo colonisateurs. De plus, au-delà des instruments existants aujourd'hui, ces pays ont besoin d'un vrai plan Marshall économique mais également humanitaire. L'exemple de la Turquie sera effectivement prépondérant au regard de la composante laïque des nouveaux régimes.

**M. Gardetto** voit dans les mouvements récents un espoir de diriger les esprits vers, non plus Al Qaida, mais vers la démocratie. Ces mêmes mouvements vont susciter une vision différente des Européens sur les peuples arabes et leur capacité d'exiger la démocratie. L'objectif premier de l'Assemblée serait d'établir un dialogue avec ces peuples et, si l'invitation est formulée, d'observer les élections à venir. En ce qui concerne l'Union pour la Méditerranée qui, certes, dispose de beaucoup de potentiel, elle souffre d'un problème d'organisation et d'un manque de structures fixes qui compromettent son efficacité.

**M. Agius** note que la Méditerranée est une région très instable en raison d'un clivage culturel et économique avec le nord de l'Afrique. La question humanitaire devient également urgente au regard des personnes qui fuient les conflits. A ce titre, le tourisme à Malte souffre comme l'Egypte et la Tunisie en raison d'une fausse perception de la situation par les éventuels touristes. Enfin, il convient de s'interroger sur les opportunités à saisir en ce qui concerne le Hamas et les autres organisations mentionnées précédemment.

**M. Cebeci** se réjouit de ce que ces mouvements reposent sur une source interne. L'Occident peut apporter une aide à ces pays et doit veiller à ce qu'aucun groupe ne soit isolé de ce processus. En effet, même s'il paraît plus simple de n'apporter son soutien qu'à un candidat ou parti politique, cette option s'avère moins rentable à long terme. Le modèle turc a été cité mais la Turquie ne prétend pas être un modèle. Certes, un parti conservateur est au pouvoir mais il s'agit d'un parti laïc appliquant des principes démocratiques. Il faut impérativement faire confiance à ces peuples, ne pas se concentrer sur les enjeux économiques et garder les valeurs qui sont celles de l'Europe depuis si longtemps.

**Mme Brasseur** s'inquiète de l'absence de propositions concrètes des responsables politiques, notamment en Tunisie, qui pourrait rendre le peuple impatient et mener à l'anarchie, et s'interroge par ailleurs sur l'évolution du problème des flux migratoires qui ont pris de l'ampleur.

**M. Moriau** s'interroge sur le cas particulier de l'Algérie, sur l'explication du revirement rapide de l'armée en Egypte, ainsi que sur les moyens de gérer l'attente des peuples.

**M. Baudis** réagit aux interventions des membres. Sur la question du manque d'anticipation et de solidarité de l'Europe, il convient de rappeler que cette dernière a accueilli bon nombre d'opposants de ces régimes. Par ailleurs, l'Europe, dans le cadre d'accords conclus avec ces pays dans le contexte des politiques de voisinage, avait fixé des exigences relatives aux libertés et à la démocratie et sans que le contrôle de leur respect soit assuré.

C'est pourquoi, la question se posera à l'avenir de l'attitude à adopter face à la Syrie, acteur majeur du monde arabe. Jouer un rôle dans le processus de paix serait difficile en l'absence de toute relation avec la Syrie.

L'intensité des tensions diminue en Algérie ce qui pourrait s'expliquer par les mesures prises par le gouvernement mais également par un essoufflement dû aux conflits que ce pays a vécus récemment.

S'agissant de l'armée en Egypte, elle a joué un jeu subtil et elle sera certainement l'armature du nouveau pouvoir. La gestion de l'impatience des peuples est à présent la plus grave des difficultés auxquelles sont confrontés les gouvernements.

L'idée, enfin, d'un plan Marshall est bonne même si le terme paraît inapproprié au regard de sa connotation impérialiste. Le terme de plan Euromed serait préférable.

**Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe** indique que, s'agissant de l'impatience des peuples, l'objectif est d'élire un parlement et qu'il convient de ne pas aller trop vite et de n'évincer aucune composante de la société. Certains groupes issus de l'ancien pouvoir peuvent être tentés de s'emparer de la révolution, d'où l'importance d'un code électoral démocratique. Par ailleurs, la question de l'immigration sera prochainement traitée par le Comité des Ministres. Enfin, il faut entretenir des relations avec la Syrie, afin de ne pas laisser le régime en place tenir un double discours.

**Le Président** clôt le débat et remercie M. Baudis et les participants pour leurs contributions.

## 9. ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET QUESTIONS TERRITORIALES

### a. Préserver l'environnement en Méditerranée

Doc. 12439

*Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales : M. Joseph Falzon (Malte, PPE/DC)*

**M. Falzon** présente le rapport (Doc. 12439) en rappelant que l'objectif de ce rapport est d'attirer l'attention des pays du Conseil de l'Europe et du bassin méditerranéen sur les différentes questions pouvant avoir un impact sur l'état de la Méditerranée. Plus de 400 millions de personnes réparties dans 22 pays vivent dans le bassin méditerranéen, dont 143 millions sur la côte. La région attire chaque année environ 175 millions de visiteurs. La population des pays méditerranéens devrait atteindre 520 à 570 millions d'habitants d'ici 2030. Il apparaît donc indispensable de préserver l'environnement de la Méditerranée pour assurer le bien-être de toutes ces personnes. Le rapport ne se limite pas aux questions environnementales, il porte également sur le changement climatique et des facteurs tels que l'agriculture intensive, la surpêche, l'urbanisation du littoral, le manque de contrôle sur l'élimination des déchets et l'évacuation des eaux usées et l'augmentation de la navigation maritime. Les pays du bassin méditerranéen sont appelés à adopter une politique cohérente afin de traiter l'ensemble des problèmes, basée sur une approche écosystème, et à modifier leurs législations nationales en conséquence. Cela toucherait tous les domaines : environnement, santé, culture et économie. Différentes initiatives ont été prises au niveau international comme national. Toutefois, la Méditerranée reste à ce jour confrontée à de nombreux problèmes environnementaux. Ce processus nécessite une volonté politique forte, un financement adapté, des capacités institutionnelles et un transfert de technologies et de compétences. La coopération internationale doit être renforcée, fondée sur une plus grande solidarité et un meilleur équilibre politique entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Le Conseil de l'Europe est appelé à jouer un rôle actif dans ce processus, y compris par une coopération accrue au niveau parlementaire avec l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée.

**M. Lotman**, s'exprimant en tant que président de la commission souligne que les processus démocratiques qui se déroulent actuellement dans certains pays du bassin méditerranéen ouvrent de nouvelles opportunités de coopération, y compris dans le domaine environnemental.

**Le Président** met en exergue l'importance de la coopération internationale et souligne sa détermination à promouvoir la Convention du Conseil de l'Europe relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104) («Convention de Berne») parmi les pays du Sud de la Méditerranée qui ne l'ont pas encore signée.

**Le Président** soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc 12439, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1794 (2011)].

**b. Organismes génétiquement modifiés : une solution pour l'avenir ?**

Doc. 12531  
Amendements

*Rapporteur de la commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales :  
M. Jean-François Le Grand (France, PPE/DC)*

**M. Le Grand** présente le rapport (Doc. 12531). Avant d'examiner si les OGM représentent une solution pour l'avenir, il convient de distinguer en premier lieu les organismes génétiquement modifiés des plantes génétiquement modifiées : si les premiers pourraient être considérés de manière générale comme étant une solution thérapeutique à certaines maladies, les secondes n'ont qu'une vocation économique et sont destinées à nourrir les hommes ou les animaux. Ce report s'en tiendra alors à trois axes principaux : plantes génétiquement modifiées sur le plan de la santé de l'être humain, de l'économie et de l'environnement, et plus particulièrement, de la biodiversité. Actuellement, il n'y a pas de phénomène avéré d'un impact négatif des plantes génétiquement modifiées sur la santé de l'être humain. Ceci étant, à ce jour, il n'existe pas suffisamment d'expertises médicales pour affirmer le contraire.

L'utilisation des plantes génétiquement modifiées fait l'objet d'un vaste débat sur le plan économique : ces plantes sont considérées comme un moyen de nourrir la population croissante de la planète. Toutefois, les mécanismes existants de mise en place des plantes génétiquement modifiées sont tels qu'ils pourraient conduire, sur le plan macroéconomique, et dans un bref délai, quelques semenciers à une position dominante. Toujours en termes de macroéconomie, si les plantes génétiquement modifiées apportent, sur le court terme, un bénéfice aux agriculteurs, notamment s'agissant de la quantité de travail à fournir pour la production, ces avantages sont assez rapidement effacés.

Quant à la biodiversité, les atteintes constatées sont les plus négatives. Cela se traduit par une contamination : les plantes génétiquement modifiées pollinisent et contaminent les autres. Ce faisant, il y a une dispersion de l'une au détriment de l'autre, ce qui se traduirait par une disparition de la plante naturelle. Une autre atteinte constatée concerne le fait que des animaux et diverses espèces sont également concernés par ces dispositions. Nous observons une disparition, dans les lieux de grosses productions de plantes génétiquement modifiées, de la biodiversité de la rhizosphère, et donc tout l'appareil racinaire se trouve profondément modifié. La biodiversité est l'espérance de la planète. Si à très court terme, les plantes génétiquement modifiées pourraient éventuellement avoir des avantages, à moyen et long terme cela serait totalement négatif.

**M. Lotman**, Président de la commission, souligne que certains risques liés à la production, toujours en hausse, des plantes génétiquement modifiées sont sous-estimés. La résolution de l'Assemblée établira un point de vue paneuropéen sur le sujet. Le rapport est équilibré, bien que quelques points auraient pu être mis davantage en exergue et, notamment, un impact économique négatif potentiel. Les grains brevetés et les pesticides rendent les agriculteurs dépendants d'un nombre limité de multinationales, voire d'une seule entreprise. Il y a également un risque dit de « super mauvaises herbes », passé sous silence par les entreprises : l'utilisation des plantes génétiquement modifiées qui conduit à l'apparition de mauvaises herbes résistant aux pesticides et herbicides. Sans sembler dramatique à ce jour, ce problème de « super mauvaises herbes » pourrait avoir des conséquences économiques graves. Il y aurait également des risques non négligeables pour la santé et l'environnement. Cela devrait être pris en compte lors de la discussion sur les amendements déposés qui visent à atténuer la portée de la résolution.

**Le Président** indique que 11 amendements ont été présentés au projet de résolution. Il décide de ne pas procéder à leur examen en vertu de l'article 33.8 du Règlement, ces derniers n'ayant été soutenus par aucun des signataires ni aucun membre présent.

**Le Président** soumet au vote le projet de résolution contenu dans le Doc. 12531, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1795 (2011)].

## 10. QUESTIONS SOCIALES, SANTE ET FAMILLE

### Jeunes délinquants : mesures sociales, éducation et réadaptation

Doc. 12523

*Rapporteur de la commission des questions sociales, de la santé et de la famille :  
Mme Marietta Karamanli (France, SOC)*

**Mme Maury Pasquier**, Présidente de la commission présente le rapport (Doc. 12523) en l'absence du rapporteur. Au cours des deux dernières décennies, plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe ont élaboré des politiques et des programmes privilégiant la répression, plutôt que la prévention de la délinquance juvénile. Le rapport montre que la répression n'arrête pas la délinquance juvénile, bien au contraire. Les références aux 60-75% de récidive suite à une incarcération sont alarmantes. Pour prévenir et stopper la délinquance juvénile, il faut mettre en place des mesures autres que la répression. Il s'agit, tout d'abord, de comprendre que le modèle répressif n'apporte pas une amélioration du comportement et une meilleure insertion sociale, mais plutôt un rejet de la société. L'intérêt supérieur de l'enfant est le principe clé qui devrait déterminer les actions des autorités publiques, y compris les décisions prises sur les mesures de prévention de la délinquance juvénile. Le rapport se penche également sur les causes de ce phénomène telles que l'usage de substances psychoactives licites ou illicites comme l'alcool, le tabac et le cannabis, ou encore la violence, la pauvreté, le manque d'éducation, les perspectives d'emploi faibles, les mauvaises conditions de logement ou l'absence de domicile, la mauvaise santé physique et mentale. Ces conduites à risque sont souvent la manifestation d'un sentiment de mal-être, d'où la nécessité de s'assurer du bien-être des enfants. Il faudrait prévenir la délinquance (et la récidive) en se concentrant sur les mesures sociales, l'éducation et la réadaptation des jeunes délinquants.

**M. Vera Jardim** attire l'attention sur le paragraphe 24 du rapport qui mentionne le taux élevé d'incarcération des jeunes au Portugal et propose de fournir d'autres statistiques.

**M. Volonté** souhaite une bonne visibilité pour ce rapport car il contient des propositions très sérieuses qui permettront d'avancer sur des sujets qui sont au cœur des préoccupations du Conseil de l'Europe. Les réflexions sont basées sur les rapports des organisations internationales reconnus à l'échelle internationale. Mais la valeur de ce rapport est de proposer des mesures concrètes qui devraient être prises par les autorités nationales de manière plus décisive qu'auparavant. La commission va également présenter un rapport sur le chômage des jeunes, autre problème fondamental qui touche les jeunes des pays membres du Conseil de l'Europe.

**M. Mignon** félicite le rapporteur pour la qualité du rapport présenté et regrette qu'il n'insiste pas suffisamment sur le rôle des parents ; tous les intervenants cités dans le rapport, y compris les élus, ne pourraient et ne devraient pas se substituer à l'autorité parentale.

**M. Moriau** soutient pleinement le rapport présenté et indique que le problème récurrent des drogues et de la toxicomanie dans les zones défavorisées mérite d'être détaillé. Nous sommes confrontés à un vaste flou avec une économie parallèle qui se développe dans les zones défavorisées. Il faudrait mettre en évidence que les valeurs dominantes aujourd'hui sont des valeurs d'argent. Changer les valeurs est un travail collectif de plusieurs intervenants, y compris des parents et des élus. Au-delà du meilleur encadrement des jeunes, il convient de s'attaquer au problème de la drogue au niveau international. En 1961, une déclaration de New York a proclamé la guerre contre la drogue ; toutefois, l'absence d'une action au niveau global est regrettable. Plusieurs actions devraient être mises en place, car la jeunesse d'aujourd'hui se trouve, malheureusement, en position de faiblesse face au fléau de la drogue.

**Mme Maury Pasquier** réagit aux interventions des membres. Le rôle de la famille est un sujet important pour la commission qui, d'ailleurs, lui a consacré quelques rapports récents. Les chiffres figurant dans le rapport ont été collectés avec sérieux, et l'inexactitude probable à laquelle M. Vera Jardim s'est référé, n'affecte pas le fond du rapport.

**Le Président** clôt le débat. Il met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 12523, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1796 (2011)].

## 11. QUESTIONS JURIDIQUES ET DROITS DE L'HOMME

**La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme** Doc. 12522  
Amendements

*Rapporteur de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme :*

*M. Holger Haibach (Allemagne, PPE/DC)*

*Rapporteur de la commission de la culture, de la science et de l'éducation (pour avis):* Doc. 12528

*Mme Anne Brasseur (Luxembourg, ADLE)*

**M. Pourgourides**, président de la commission présente le rapport (Doc. 12522). Au lendemain du 11 septembre 2001, la question de la sécurité, et par conséquent celle de l'identification et la vérification des individus, est devenue une priorité au niveau mondial. L'utilisation de la biométrie est devenue de plus en plus fréquente. Toutefois, le développement rapide de ces nouvelles technologies pose des questions au regard des droits de l'homme, tels que le droit au respect de la vie privée, le droit à un procès équitable et la présomption d'innocence, la liberté de circulation et l'interdiction de la discrimination. Le rapport met en exergue ces préoccupations et souligne la nécessité de trouver un juste équilibre entre la sécurité et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier le droit à la vie privée. Il conclut que le cadre juridique concernant l'utilisation de la biométrie reste vague pour le moment. Le projet de résolution appelle les Etats membres du Conseil de l'Europe à prendre des mesures complémentaires pour améliorer au niveau européen le cadre juridique relatif à l'utilisation des données biométriques. Les Etats membres sont invités, en particulier, à adopter une législation spécifique sur l'utilisation des technologies biométriques afin de protéger les individus contre les abus, à formuler une définition uniforme de la notion de «données biométriques», à mettre en place, en fonction des besoins, des organes de contrôle de l'application de la législation pertinente et une recherche multidisciplinaire.

*M. Walter, Vice-Président de l'Assemblée, remplace M. Çavuşoğlu au fauteuil présidentiel.*

**Mme Brasseur** présente l'avis de la commission de la culture, de la science et de l'éducation (Doc. 12528), et rend hommage au rapporteur pour son investissement personnel et à M. Pourgourides pour sa présentation du rapport. Les amendements proposés au projet de résolution sont d'ordre rédactionnel ou de clarification. Les amendements proposés au projet de recommandation visent à accentuer l'importance de la Convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la biomédecine (« Convention d'Oviedo », STE n° 164).

**Le Président** indique que 7 amendements sont présentés au projet de résolution et 2 amendements sont présentés au projet de recommandation. La commission des questions juridiques et des droits de l'homme ayant approuvé ces amendements à l'unanimité, ceux-ci sont déclarés **adoptés**, sans vote, conformément à l'article 33.10 du Règlement.

*M. Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée, reprend la présidence de la réunion.*

**Le Président** soumet au vote le projet de résolution et le projet de recommandation contenus dans le Doc. 12522, tel qu'amendés, qui sont **adoptés** à l'unanimité [Résolution 1797 (2011) et Recommandation 1960 (2011)].

## 12. EGALITE DES CHANCES POUR LES FEMMES ET LES HOMMES

**Avis sur le projet de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique** Doc. 12530  
Amendements

*Rapporteur de la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes: M. José Mendes Bota (Portugal, PPE/DC)*

**M. Mendes Bota** présente un projet d'avis sur le projet de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Doc. 12530). Ces formes de violence sont les plus graves atteintes aux droits de l'homme en Europe et un des crimes les plus répandus. Le Conseil de l'Europe, fidèle à son mandat de gardien des droits de l'homme, a consenti beaucoup de temps et de ressources afin de finaliser la rédaction d'une Convention complète, novatrice et ambitieuse. Il se réjouit que l'appel de cette Assemblée, visant à la rédaction d'un instrument contraignant pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, à la mise en place de mesures préventives et d'actions judiciaires, ait été suivi.

Le projet de Convention reconnaît le rôle spécifique que jouent les parlements nationaux dans le contexte des procédures de suivi et prévoit que l'Assemblée sera régulièrement appelée à faire le point sur la mise en œuvre de la Convention. Le projet de Convention comporte un mécanisme de suivi fort et pourrait s'appliquer aux autres victimes de la violence si les Etats le souhaitent.

L'avis soutient le projet de Convention et propose quelques amendements visant à renforcer certaines sauvegardes, tout en ayant à l'esprit que le projet de Convention est le fruit d'un consensus difficilement acquis entre 47 pays ayant des approches et sensibilités différentes. Les amendements concernent, notamment, le renforcement des droits des femmes migrantes, la criminalisation de certains faits, la diminution du nombre de réserves ouvertes aux Etats. Des appels ont été lancés au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne afin d'éviter les doubles standards, à l'Union européenne pour qu'elle devienne partie à la Convention et aux Etats membres afin qu'ils signent et ratifient la Convention sans réserves. Les membres de l'Assemblée devraient également prendre un engagement à promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention dans leurs Etats membres.

**Mme Hurskainen** félicite le rapporteur pour son excellent avis. Le projet de Convention est attendu et représente le couronnement des divers travaux sur la prévention et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes menés au sein du Conseil de l'Europe. Pour la Finlande, comme pour bon nombre de pays, la violence à l'encontre des femmes est malheureusement une préoccupation majeure. Pendant la rédaction, certaines préoccupations ont été exprimées, notamment, concernant la protection inadéquate de certains groupes plus vulnérables comme les femmes âgées et les femmes migrantes. Il est important également de trouver un bon équilibre entre trois grands principes : prévention, protection, et, poursuites judiciaires. Le projet de Convention établira les normes minimales mais n'exclut pas la possibilité de renforcer le cadre juridique.

**M. Chope** rend hommage au rapporteur pour son enthousiasme et son investissement personnel dans l'élaboration du rapport et de l'avis. Toutefois, certains amendements proposés au projet de Convention pourraient s'avérer contreproductifs et mettre en péril un compromis délicat que le rapporteur affirme, dans le paragraphe 10 de l'exposé des motifs, ne pas vouloir remettre en question. Plus précisément, les amendements relatifs à l'article 78 priveraient les pays, qui ont exprimé des objections sur certains articles pendant la négociation, de la possibilité d'émettre une réserve. Par conséquent, ils vont être réticents à signer la Convention car cela réduira leur capacité de traiter les questions en fonction de leur approche nationale.

**M. Mendes Bota** réagit aux interventions. Il rappelle que la prévention doit être au cœur de la préoccupation et qu'elle doit commencer au plus tôt par une éducation des enfants à la non-violence à l'école et au foyer. Par ailleurs, la commission a tenu un débat sur l'étendue des amendements. Ayant à l'esprit que le projet de Convention est un compromis, il a été décidé de formuler des amendements visant à améliorer certains aspects de la Convention. Ces amendements sont formulés à titre de suggestion que le Comité des Ministres est libre de retenir ou non. Par ailleurs, un appel doit être fait aux autorités compétentes afin que l'approbation du projet de Convention ne soit pas bloquée lors de l'adoption par le Comité des Ministres.

**Le Président** clôt le débat. Il indique que 5 amendements sont présentés au projet d'avis.

**Mme Pourbaix-Lundin** soutient l'amendement n° 5, auquel personne ne s'oppose. **M. Mendes Bota** se déclare en faveur de cet amendement. L'amendement **est adopté**.

**Mme Hurskainen** présente les amendements n<sup>os</sup> 1 et 2, auxquels **M. Chope** s'oppose. **M. Mendes Bota** indique être en faveur de ces amendements. Les amendements **sont adoptés**.

**M. Kox** présente les amendements n<sup>os</sup> 3 et 4, auxquels personne ne s'oppose. **M. Mendes Bota** s'exprime également en faveur de ces amendements. Les amendements **sont adoptés**.

**Le Président** met aux voix le projet d'avis contenu dans le Doc. 12530, tel qu'amendé, qui **est adopté** avec une abstention et une voix contre [Avis 280 (2011)].

### 13. REGLEMENT, IMMUNITES ET AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

- a. **Représentation équitable des partis ou groupes politiques des parlements nationaux au sein de leurs délégations à l'Assemblée parlementaire** Doc. 12529

*Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :*  
*M. Tiny Kox (Pays-Bas, GUE)*

**M. Kox** présente le rapport (Doc. 12529). Dans les années récentes, les pouvoirs des délégations nationales ont été contestés à l'Assemblée sur la base de l'article 7.2 pour défaut de représentation politique équitable dans la composition des délégations concernées. Or, à ce jour, la notion de « représentation équitable » n'a pas fait l'objet d'une interprétation officielle par l'Assemblée. C'est pourquoi la commission a élaboré douze principes qui doivent guider les parlements nationaux. Ces principes découlent, de manière générale, des rapports et des pratiques de l'Assemblée.

**Le Président** met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 12529, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1798 (2011)].

- b. **Code de conduite des rapporteurs de l'Assemblée parlementaire** Doc. 12524

*Rapporteur de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles :*  
*M. Jean-Claude Mignon (France, PPE/DC)*

**M. Mignon** présente le rapport (Doc. 12524). Le code rappelle un certain nombre d'obligations que les rapporteurs sont tenus de respecter dans l'exercice de leurs fonctions. Par ailleurs, il serait nécessaire de réfléchir au moyen de mettre en place des standards de comportements des membres de l'Assemblée vis-à-vis des rapporteurs, qui sont parfois attaqués en séance pour des faits personnels.

**Le Président** met aux voix le projet de résolution contenu dans le Doc. 12524, qui **est adopté** à l'unanimité [Résolution 1799 (2011)].

### 14. QUESTIONS DIVERSES

**Le Président** informe les membres que M. Lotman quittera prochainement l'Assemblée et le remercie pour son fort engagement envers l'Assemblée.

**M. Kox**, s'exprimant au nom du Groupe pour la gauche unitaire européenne, remercie M. Lotman pour ses contributions.

### 15. PROCHAINE REUNION

La Commission permanente **décide** de tenir sa prochaine réunion en Ukraine (Kyiv), le 27 mai 2011.

La réunion **est close** à 13 h 30.

**ANNEXE I****LISTE DES PARTICIPANTS****President of the Assembly / Président de l'Assemblée**

Mr Mevlüt ÇAVUŞOĞLU Turkey

**Vice-President of the Assembly / Vice-Président(e) de l'Assemblée**

M. José VERA JARDIM Portugal  
 Mr Konstantinos VRETTOS Greece  
 Mr Robert WALTER United Kingdom  
 M. Jean-Claude MIGNON France  
 Mrs Sinikka HURSKAINEN Finland  
 Mr Tiny KOX Netherlands  
 Mr Gebhard NEGELE Liechtenstein  
 Ms Karin S. WOLDSETH Norway  
 Mr Dariusz LIPIŃSKI Poland  
 Mme Ana GUȚU Moldova  
 Mr Konstantin KOSACHEV Russian Federation  
 Mr Erol Aslan CEBECİ Turkey  
 M. Ivan POPESCU Ukraine

**Chairpersons of Political Groups / Président(e)s de Groupes politiques**

Mr Luca VOLONTÈ Group of the European People's Party /Groupe du Parti populaire européen  
 Mr Andreas GROSS Socialist Group / Groupe socialiste  
 Mme Anne BRASSEUR Alliance of Liberals and Democrats for Europe / Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

**Chairpersons of National delegations / Président(e)s de délégations nationales**

Mr Davit HARUTYUNYAN Armenia  
 Mr Samad SEYIDOV Azerbaijan  
 M. Patrick MORIAU Belgique  
 Mr Václav KUBATA Czech Republic  
 Mr Michael Aastrup JENSEN Denmark  
 Ms Lilja MÓSESDÓTTIR Iceland  
 Mr Francis AGIUS Malta  
 M. Jean-Charles GARDETTO Monaco  
 M. Cezar Florin PREDA Roumanie  
 Mr Pavol KUBOVIČ Slovak Republic  
 Mrs Darja LAVTIŽAR-BEBLER Slovenia  
 Ms Marietta de POURBAIX-LUNDIN Sweden  
 M. Theo MAISSEN Suisse

**Chairperson of the Political Affairs Committee /Président(e) de la Commission des questions politiques**

Mr Björn von SYDOW Sweden

**Chairperson of the Committee on Legal Affairs and Human Rights / Président(e) de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme**

Mr Christos POURGOURIDES Cyprus

**Chairperson of the Committee on Economic Affairs and Development / Président(e) de la Commission des questions économiques et du développement**

Mrs Hermine NAGHDALYAN Armenia

**Chairperson of the Social, Health and Family Affairs Committee / Président(e) de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille**

Mme Liliane MAURY PASQUIER Suisse

**Chairperson of the Committee on Migration, Refugees and Population / Président(e) de la Commission des migrations, des réfugiés et de la population**

Mr Christopher CHOPE United Kingdom

**Chairperson of the Committee on Culture, Science and Education / Président(e) de la Commission de la culture, de la science et de l'éducation**

Mr Gvozden Srećko FLEGO Croatia

**Chairperson of the Committee on the Environment, Agriculture and Local and Regional Affairs/ Président(e) de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales**

Mr Aleksei LOTMAN Estonia

**Chairperson of the Committee on Equal Opportunities for Women and Men / Président(e) de la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes**

Mr José MENDES BOTA Portugal

**Rapporteurs (not member of the Standing Committee / non membres de la Commission permanente)**

Mr Joseph FALZON Malta

M. Jean-François LE GRAND France

**Other member of the Parliamentary Assembly / Autre membre de l'Assemblée parlementaire**

Mrs Elsa PAPADIMITRIOU Greece

Mr Miltiadis VARVITSIOTIS Greece

**Invited personalities / Personnalités invitées**

Mr Dominique BAUDIS, President of the Arab World Institute and Vice-Chair of the Committee on Foreign Affairs of the European Parliament/ Président de l'Institut du monde arabe et vice-président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen

**Permanent Representative to the Council of Europe/ Représentation permanente auprès du Conseil de l'Europe**

Mr Claus von BARNEKOW, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary, Permanent Representative of Denmark / Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark

**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Mr Wojciech SAWICKI, Secretary General of the Parliamentary Assembly/ Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire

Mrs Jane DINSDALE, Director of Political and Legal Affairs / Directrice des questions politiques et juridiques

Mr Alfred SIXTO, Head of the Table Office / Chef du Service de la Séance

Mr Petr SICH, Head of the Private Office of the President of the Parliamentary Assembly/ Chef de Cabinet du Président de l'Assemblée parlementaire

Mrs Kateryna GAYEVSKA, Secretary of the Standing Committee / Secrétaire de la Commission permanente

**Council of Europe / Conseil de l'Europe**

Mr Thorbjørn JAGLAND, Secretary General of the Council of Europe/Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Mr Gérard STOUDMANN, Special Representative of the Secretary General for Organisational Development and Reform / Représentant Spécial auprès du Secrétaire Général pour les questions organisationnelles et la réforme

Mr Alexandre GUESSEL, Adviser, Private Office of the Secretary General and the Deputy Secretary General / Conseiller, Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale Adjointe

**ANNEXE II****CARNET DE BORD**

La **Commission permanente**, réunie le 11 mars 2011 à Paris, sous la présidence de M. Çavuşoğlu, Président de l'Assemblée :

- a ratifié les pouvoirs des nouveaux membres de l'Assemblée soumis par les délégations de l'Allemagne et de la Bulgarie ;
- a ratifié les changements dans la composition des commissions de l'Assemblée en ce qui concerne les délégations de l'Arménie, de la France et de la Pologne et dans la composition de la commission ad hoc sur la réforme de l'Assemblée parlementaire ;
- a pris note du projet d'ordre du jour de la deuxième partie de session de l'Assemblée (11-15 avril 2011);
- a ratifié la proposition du Bureau de constituer une commission ad hoc du Bureau sur les détentions, poursuites et condamnations récentes de membres de l'opposition au Belarus ;
- a ratifié les renvois proposés par le Bureau figurant dans l'annexe ci-après ;
- a tenu un débat d'actualité sur « La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe » introduit par M. Kox (Pays-Bas, GUE), avec la participation de M. Dominique Baudis, Président de l'Institut du monde arabe et vice-président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen ;
- a adopté, au nom de l'Assemblée, les textes suivants :

<b>Avis 280 (2011)</b>	<b>Avis sur le projet de Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</b>
<b>Recommandation 1960 (2011)</b>	<b>La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme</b>
<b>Résolution 1794 (2011)</b>	<b>Préserver l'environnement en Méditerranée</b>
<b>Résolution 1795 (2011)</b>	<b>Les organismes génétiquement modifiés: une solution pour l'avenir ?</b>
<b>Résolution 1796 (2011)</b>	<b>Jeunes délinquants: mesures sociales, éducation et réadaptation</b>
<b>Résolution 1797 (2011)</b>	<b>La nécessité de mener une réflexion mondiale sur les implications de la biométrie pour les droits de l'homme</b>
<b>Résolution 1798 (2011)</b>	<b>Représentation équitable des partis ou groupes politiques des parlements nationaux au sein de leurs délégations à l'Assemblée parlementaire</b>
<b>Résolution 1799 (2011)</b>	<b>Code de conduite des rapporteurs de l'Assemblée parlementaire</b>

- a décidé de tenir sa prochaine réunion à Kiev (Ukraine), le 27 mai 2011.

**Annexe****Décisions sur les documents déposés pour renvois aux commissions****A. RENVOIS EN COMMISSION**

1. **Graves revers dans le domaine de la prééminence du droit et des droits de l'homme en Hongrie**  
**Proposition de résolution présentée par Mme de Pourbaix-Lundin et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12490**

*Renvoi à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) pour préparation d'un avis écrit, en accord avec le § 2.iii du mandat de la commission de suivi*

2. **La situation des femmes en Ukraine**  
**Proposition de résolution présentée par Mme Cramon-Taubadel et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12491**

*Renvoi à la commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (commission de suivi) pour être prise en compte dans la préparation du rapport sur Respects des obligations et engagements de l'Ukraine et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour information*

3. **Vers une convention du Conseil de l'Europe pour lutter contre le trafic d'organes, de tissus et de cellules d'origine humaine**  
**Proposition de recommandation présentée par M. Marquet et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12492 rév.**

*Renvoi à la commission des questions sociales, de la santé et de la famille pour rapport*

4. **Investir dans un modèle économique à faibles émissions de carbone pour la croissance et le développement**  
**Proposition de résolution présentée par M. Tsiskarishvili et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12495**

*Renvoi à la commission des questions économiques et du développement pour rapport et à la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales pour avis*

5. **Intégration des immigrés : l'Europe en échec ?**  
**Proposition de résolution présentée par Mme Fiala et plusieurs de ses collègues**  
**Doc. 12498**

*Renvoi à la commission des migrations, des réfugiés et de la population pour rapport*

6. **Attribution du statut participatif à l'organisation internationale non gouvernementale Andante SG/Inf (2011) 1**

*Renvoi à la commission de la culture, de la science et de l'éducation pour rapport à la Commission permanente et à la commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes pour avis*

7. **La situation en Tunisie**  
**Décision du Bureau**

*Renvoi à la commission des questions politiques pour rapport*

8. **La coopération entre le Conseil de l'Europe et les démocraties émergentes dans le monde arabe**  
**Décision du Bureau**

*Renvoi à la commission des questions politiques pour rapport*

**9. Vivre ensemble dans l'Europe du XXIe siècle : suites à donner au rapport des éminentes personnalités**  
**Décision du Bureau**

*Renvoi à la commission des questions politiques pour rapport et aux commissions suivantes pour avis: commission des questions sociales, de la santé et de la famille ; commission des migrations, des réfugiés et de la population ; commission de la culture, de la science et de l'éducation ; et commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes*